

# PARQUET GENERAL

CITE JUDICIAIRE

Not. 29708/25/CD  
Jugement n° 3441/25

Luxembourg, le 23 février 2026

## Avis de restitution

Il est porté à la connaissance de **Monsieur MOHAMED Sdiki Amine**, né le 29 juillet 1998, actuellement sans domicile, ni résidence connus, que suite au jugement n° 3441/25 du 11 décembre 2025, le Parquet général de Luxembourg tient à sa disposition le(s) objet(s) restitué(s) par la décision judiciaire référencée ci-avant.

Je vous prie de contacter le Parquet général de Luxembourg (adresse email [parquet.general.confiscations@justice.etat.lu](mailto:parquet.general.confiscations@justice.etat.lu)) afin de convenir d'une date pour retirer ou faire retirer (muni d'une procuration) le(s) objet(s) en question.

Le présent avis vaut mise en demeure, conformément à l'article 32 du code pénal<sup>1</sup>.

A l'issu du délai de 6 mois à compter du cinquième jour de la publication du présent avis, le(s) objet(s) sera(ont) considéré(s) abandonné(s) au profit de l'Etat, conformément à l'article 32 du code pénal.

Gilles FABER  
secrétaire

Bureau des exécutions des confiscations

---

<sup>1</sup> Art. 32 (...) Il en est de même lorsque le propriétaire ou la personne à laquelle la restitution a été accordée ne réclame pas le bien dans un délai de six mois à compter d'une mise en demeure adressée à la dernière adresse connue (...).